



**DECLARATION AU TITRE DE L'ARTICLE 222-12-5 DU REGLEMENT GENERAL  
DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS**

La société informe ses actionnaires qu'au 31 octobre 2006 son capital est divisé en 3 787 896 actions auxquelles correspondent 6 909 373 droits de vote.

\*\*\*\*\*

Sassenage, le 6 novembre 2006